



LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général
Affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

Commission Statuts-règlement intérieur
Réunion du jeudi 19 janvier 2023 à 13 h 30 à Tarbes

Présents : Roger BLANC, Jean-Marie DELADERRIÈRE, Hervé LATKOWSKI, Joëlle LE LAY.
Excusé : Yves ÉMENT.

1. Désignation du responsable de la commission

Les membres de la commission désignent Yves ÉMENT avec son accord préalable.

2. Nouvelle version de l'annexe du règlement intérieur « Règles applicables aux sorties »

Évolution du projet

Deux précisions avaient été apportées à ce document en juin 2022 pour application immédiate, avant un toilettage complet. Les objectifs de sa réécriture étaient notamment de garder toutes les informations qui ont fait leurs preuves et de les améliorer par :

- une lecture plus facile avec une structuration plus claire (le texte existant résulte de nombreux ajouts circonstanciels)
- la suppression de certaines contradictions
- l'ajout de données utiles à tout adhérent
- la prise en compte du rôle du serre-file...

À partir des éléments rédigés par Hervé LATKOWSKI, deux réunions de travail de la commission sur ce sujet en septembre et octobre ont abouti à une version améliorée par les apports de chaque membre de la commission et structurée selon le plan proposé par Joëlle LE LAY.

Ce nouveau document a ensuite fait l'objet d'un long travail de concertation.

Hervé LATKOWSKI a sollicité les suggestions des encadrants, les a recueillies et synthétisées, puis les a présentés aux membres de la commission des Sorties et de la formation. Ceux-ci ont donné leur avis et travaillé plus particulièrement sur la définition de cinq niveaux.

Principaux changements

- Ajout des délais d'ouverture des inscriptions.
- Précision sur l'encadrement par le seul chef de file : 12 personnes maxi, encadrant inclus.
- Détermination des nouveaux niveaux : cinq au lieu de quatre, afin de les adapter aux capacités des adhérents qui fréquentent les plus faciles et une grille commune aux randonnées pédestres et raquettes pour simplifier.
- Matériel obligatoire pour les sorties de ski de randonnée.
- Création d'un paragraphe spécifique « Séjours » avec les modalités de tirage au sort pour les couples.
- Prise en compte des chiens d'aveugle ou d'assistance.

3. Révision du règlement intérieur

La commission propose les modifications suivantes :

Restructurer le paragraphe sur les commissions

- Remonter leur liste en première partie du paragraphe.
- Modifier deux noms. « Activités culturelles et festives » deviendrait « Festivités », pour coller à la réalité actuelle et « des Sorties et de la formation » deviendrait « Sorties-formation », afin d'homogénéiser la forme des appellations.

Créer un paragraphe VII « Groupes »

- Y déplacer les alinéas correspondants.
- Garder le groupe Environnement, même s'il est en sommeil depuis plusieurs années. Historiquement, l'association Les APNP a été rattachée au secteur environnement à la Mairie de Pau et non aux sports, pour obtenir plus facilement des subventions. Jusqu'à présent les missions peinaient à se définir et n'ont pas vraiment abouti à des réalisations concrètes des différentes propositions, hormis la participation à des opérations « Montagne propre ». De nouvelles missions pourraient être transversales, impliquant d'autres groupes et adhérents. Elles devront être discutées ultérieurement.

Attacher l'annexe « Règles applicables aux sorties » au règlement intérieur

La faire figurer à la suite du texte du règlement intérieur, dans le même document et non plus dans un document différent.

Le règlement intérieur avec les modifications ci-dessus sera proposé à la validation du prochain conseil d'administration.

D'autres remaniements seront à étudier avec les personnes concernées afin de réactualiser le corps principal du règlement.

La réunion se termine à 15 h 20.

Joëlle LE LAY